



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

29 septembre 2016

Révision des Plans de Prévention des Risques d'Inondation de l'Agenais : des réunions publiques pour présenter les projets de zonage et de règlement

Parmi les outils de la politique de prévention, le Plan de Prévention des Risques (PPR) naturels est l'outil privilégié de l'Etat pour maîtriser l'urbanisation et réduire la vulnérabilité dans les secteurs à forts enjeux.

La révision des PPR Inondation du secteur de l'Agenais (19 communes) a été prescrite par arrêté préfectoral du 30 juillet 2014. Son principal objectif est de prendre en compte la **crue de juin 1875** comme crue de référence pour les inondations de la Garonne (voir carte en annexe).

Dans les semaines à venir (du 17 octobre au 14 décembre), une réunion publique sera organisée dans chaque commune par les services de l'État (DDT), en collaboration avec la mairie, pour exposer la méthode d'élaboration des différents documents qui composeront le projet de PPR, et en particulier pour présenter les projets de zonage et de règlement. Les réunions se dérouleront à partir de 18h30. Les dates et les lieux seront communiqués prochainement sur le site des services de l'État en Lot-et-Garonne : <http://www.lot-et-garonne.gouv.fr/garonne-secteur-de-l-agenais-revision-des-plans-de-a3809.html>.

Sur cette page sont également consultables les principaux documents des projets de PPRI. Ces documents sont par ailleurs disponibles à la mairie de chaque commune concernée, accompagnés d'un registre d'observations mis à la disposition du public.

Deux plaquettes d'information sont mises à la disposition du public. L'une présente les modalités de la concertation, les cartographies des aléas et des enjeux et la seconde présente de manière synthétique les projets de zonage et de règlement.

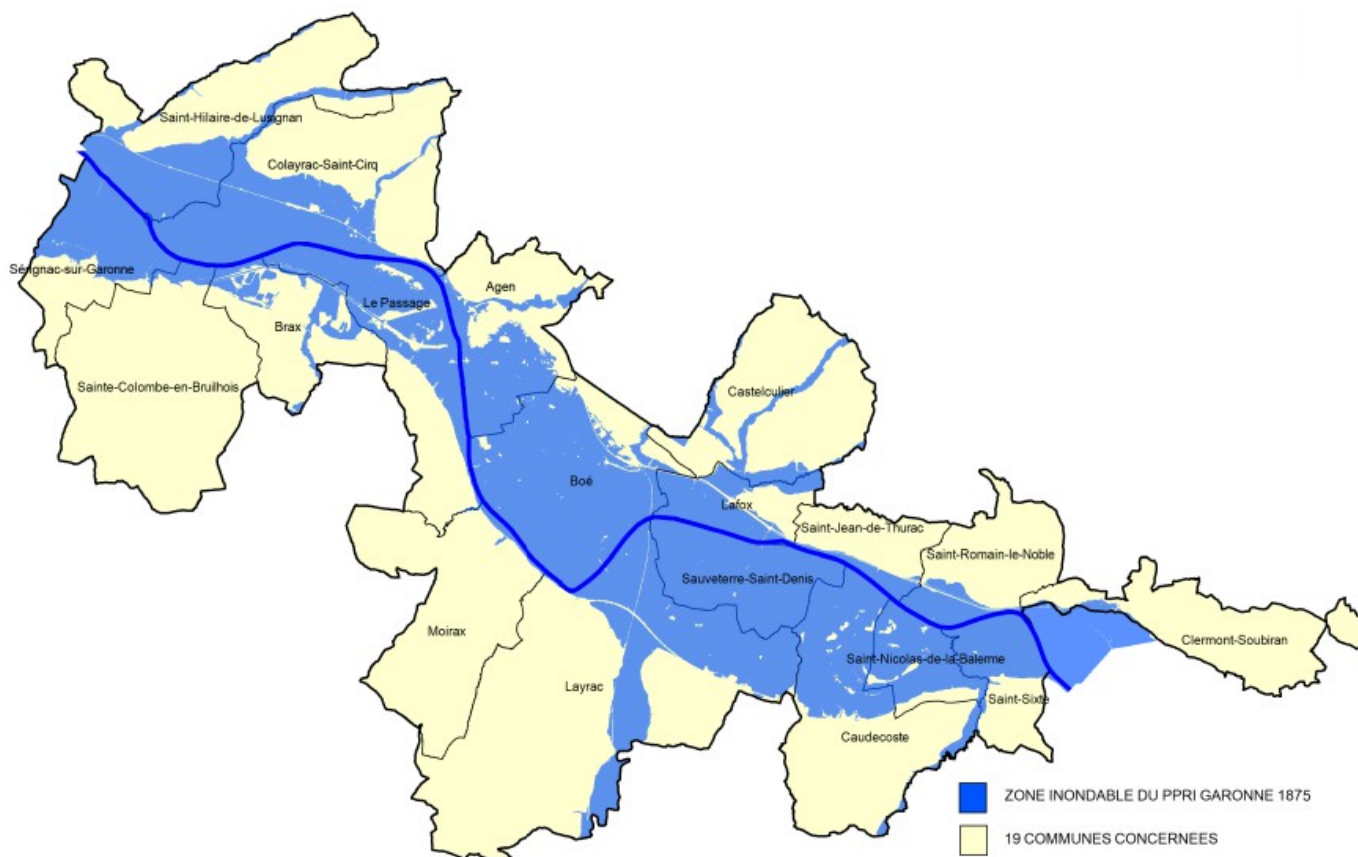
Après la finalisation des projets de PPR, la phase suivante consistera, au premier semestre 2017, à la consultation formelle des collectivités concernées et à **l'organisation de l'enquête publique (automne 2017)**, avant l'approbation des PPRI envisagée début 2018.

CONTACTS PRESSE

Marie-Claude BOUSQUIER
☎ 05 53 77 61 82 ou 06 73 56 75 50
marie-claude.bousquier@lot-et-garonne.gouv.fr

Sabine GARIN
☎ 05 53 77 61 83
sabine.garin@lot-et-garonne.gouv.fr

Sur le secteur de l'Agenais, 19 communes sont concernées par la révision du plan de prévention des risques « inondation »



CONTACTS PRESSE

Marie-Claude BOUSQUIER
☎ 05 53 77 61 82 ou 06 73 56 75 50
marie-claude.bousquier@lot-et-garonne.gouv.fr

Sabine GARIN
☎ 05 53 77 61 83
sabine.garin@lot-et-garonne.gouv.fr